

ATTENTION :

Vous devez faire parvenir à votre retour de Chine au secrétariat du département le relevé officiel des notes que vous aurez obtenues en vis à vis de l'intitulé précis du cours auquel elles correspondent (parfois approximativement). Ce relevé doit également mentionner le nombre d'heures de cours suivies et attester votre assiduité.

Le relevé officiel de vos notes devra porter le cachet de l'Université et que votre nom devra y figurer aussi en lettres latines.

Vous joindrez par ailleurs une attestation de scolarité sur papier officiel de votre université sur laquelle votre nom figurera en lettres latines.

Les équivalences avec notes seront accordées après que vous serez reçu(e), au début du mois de septembre et avant la reprise des cours, pour un entretien de quinze minutes avec le jury d'équivalences (émanant de la commission pédagogique). Lors de cet entretien, vous devrez présenter les manuels utilisés, les productions écrites et tout autre matériau permettant au jury d'évaluer le travail fourni durant votre séjour. Vos compétences en compréhension écrite, en compréhension et expression orales seront vérifiées par le jury qui se réserve le droit, en cas d'insuffisance manifeste des acquis, de ne pas accorder les équivalences avec notes sur la foi des attestations présentées.

Vous devrez passer en session de rattrapage ou l'année suivante les EC pour lesquels vous n'aurez pas obtenu d'équivalence (soit parce que les notes auront été insuffisantes, soit parce que vous n'aurez pas suivi de cours équivalant à ces EC - cours de civilisation par exemple).